



SYNTHESE AIDES DE LIGUE 2020

Modifications et nouveautés identifiées en rouge



Bénéficiaire	Objet	Conditions d'attribution	Démarche	Montant
Ecole de Golf	Ordre du mérite des écoles de golf	- En fonction du classement élaboré par la ligue et affiché sur le site rubrique "jeunes/écoles de golf", à condition d'avoir signé la charte EDG de ligue et pour les U12 : ne sont pas retenus les points des sélectionnés interligues U12 qui n'honoreraient pas leur sélection	Attribution effectuée en fin d'année (-50% si pas <u>d'inscription</u> à l'interclubs jeunes)	Enveloppe de 9000€
Ecole de Golf	Prorata de l'évolution des licences jeunes (- de 19 ans)	- En fonction du pourcentage de l'évolution des licences jeunes dans votre club	Pourcentage subvention/Evolution licences jeunes : 120% de la subvention /évolution > 20% 110% de la subvention /évolution > 10%	Enveloppe maximum de 1000€
Ecole de Golf	Ecoles « performance »	A condition d'avoir adhéré au "Label sportif Ecole de Golf Ffgolf" , d'avoir signé et appliqué la charte « école de golf élite de ligue 2019 » et d'être classée dans les 10 premiers au mérite régional des écoles de golf	Attribution aux 5 premières écoles de golf effectuée en fin d'année (somme en fonction du classement)	Enveloppe de 6000€
Ecole de Golf	Dotation matériel pédagogique	A condition d'avoir adhéré au "Label sportif Ecole de Golf Ffgolf" et/ou développement	Mallette remise lors de l'AG qui suit aux EDG labellisées en cours d'année et non dotée antérieurement	malette pédagogique (valeur 610€) aux EDG label ffgolf
Joueurs(es) jusqu'à la catégorie minime 2^{ème} année (nés en 2004 ou après)	<p>- Performances en Grands Prix : compétitions classées 10 et moins et A à G; hors de son club de licence</p> <p>- Performances en compétitions U16 : Grands Prix Jeunes U16, pré-qualification et qualification au Championnat de France Jeunes U16</p>	<p>- En fonction du classement obtenu dans la compétition, en privilégiant les épreuves en ligue en cas de même date hors ligue (voir conditions contrat et recommandations ETR)</p> <p>- En fonction du classement obtenu dans sa catégorie en privilégiant les épreuves en ligue en cas de même date hors ligue (voir conditions contrat et recommandations ETR)</p>	<p>Demande écrite sous 2 semaines <i>Remboursements par la ligue à la clôture du ranking national de décembre</i> sous réserve d'être licencié dans un club de la ligue PDL l'année suivante</p> <p>(formulaire & barème en annexe 1)</p> <p>Demande écrite sous 2 semaines <i>Remboursements par la ligue à la clôture du ranking national</i> sous réserve d'être licencié dans un club de la ligue PDL l'année suivante</p> <p>(formulaire & barème en annexe 1)</p>	Enveloppe de 6000 €

Joueurs(ses) groupe Elite jeunes de Ligue	Entrée ou Progression au mérite national (contrats)	Atteindre l'objectif de progression fixé en début d'année contractuellement avec l'Equipe Technique Régionale et sous réserve de respecter le contrat qui lie le joueur et la Ligue	Présentation d'un justificatif établi par l'enseignant <i>Règlement effectué au joueur à la clôture du ranking national)</i>	Bourse de cours de 150€
Joueurs(ses) jusqu'à minimes 2ème année (nés en 2004 ou après)	- Championnats de France jeunes (U12, benjamins, minimes) - Aide à l'hébergement au Championnat de France des Jeunes pour la phase des match play uniquement	- Bourse de cours de pro versée au jeune en fonction des résultats (cut passé = 150€(x2 si 1^{ère} année) maximum + 100€ maximum / match gagné) sous réserve d'être licencié dans un club de la ligue PDL l'année suivante -50€ forfaitaires par jour de compétition après le CUT (hors qualification)	-Attribution effectuée aux parents en novembre et sur justificatif du pro et projet validé par l'entraîneur régional -sur présentation à la ligue des justificatifs de frais d'hébergement	Maximum enveloppe de 3000 € 50€/jour de compétition après le passage du CUT
Jeunes benjamins et U12	Jeune prometteur proposé par le pro et le club	Sur proposition du pro et du club et sur validation de l'équipe technique régionale <u>et pour les U12 à condition d'honorer la qualification à l'Interligues</u>	Présentation d'un justificatif établi par l'enseignant (règlement effectué au joueur)	Bourse individuelle de cours De 150€
Jeunes scolaires	Intégration de jeune scolaire dans l'école de golf Intégration de jeunes foot2foot	Convention entre club et établissement scolaire Convention entre ligue foot2foot et club	Demande à la ligue en fin année scolaire (formulaire en annexe 2)	50 € par jeune
Joueurs jusqu'à Poussins 2ème année (U12) (nés en 2007 et après)	Remboursement total de la 1^{ère} licence U12	Création de licence U12	Envoyer à la ligue : -la photocopie de la licence 2020 -1 enveloppe timbrée à son adresse	17€
Etablissements scolaires publics privés	Aide à la création ou au renouvellement d'animations golf au sein des associations sportives des établissements du secondaire, public et privé	-Participation aux compétitions régionales UNSS & UGSEL -Signature d'une convention établissement scolaire - golf -Bilan sportif	Attribution à posteriori sur présentation des documents visés par le chef d'établissement et le gestionnaire du golf	Frais d'utilisation des installations à concurrence de 200 € par établissement.
USEP UNSS UGSEL FFSU	Aide aux déplacements en compétitions scolaires officielles	Convention entre ligue et directions concernées et sous réserve de la tenue à minima d'une réunion de la commission mixte régionale (CMR) et de l'atteinte des objectifs fixés.	Facture détaillée à adresser en fin d'année scolaire	50% des frais plafonnés à 500 € par DR